

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 5 OCTOBRE 2017

N° 2017-09-04

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-huit septembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Montbrun-les-Bains, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 15

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 18
Exprimées par pouvoirs : 12
Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Sébastien BERNARD à Christelle RUYSSCHAERT, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Dominique GUEYTTE à Michel ROLLAND, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Corinne MOULIN à Rosy FERRIGNO, Marlène MOURIER à Valery LIOTAUD, Pascale ROCHAS à Philippe CAHN, Ghislaine SAVIN à Claude AURIAS.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Éric RICHARD

Invités excusés

Laurent HARO

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures
Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Financement des travaux de construction et d'équipement du Siège du Parc – Emprunts à court terme – Désignation d'un établissement bancaire

La Présidente expose :

Dans le cadre des travaux de construction du siège du Parc, les délais de versements des subventions nécessiteront de contracter un emprunt à court terme de 900 000 € sur 2 ans. Trois établissements bancaires ont été consultés.

Etablissements		Taux emprunt court terme de 900 000 €
Caisse des dépôts	Taux fixe BEI	/
	Indexé Livret A	
CREDIT AGRICOLE		Taux : indexé sur EURIBOR +0,6% (soit 0,271%) Durée : 21 mois Frais de dossier : 0,20% Remboursement anticipé : OK
CAISSE D'EPARGNE		Intérêts trimestriels calculés sur 1,3% Durée de 24 mois Frais de dossier : 0,1% Déblocage de tout dans les 6 premiers mois

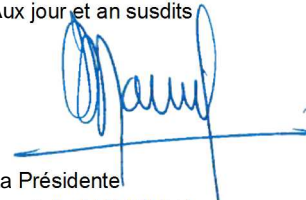
/ : signifie que l'établissement bancaire ne propose pas ce type de contrat d'emprunt

Au vu des propositions, la Présidente propose de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Court Terme de 900 000 Euros, remboursable en 21 mois maximum, au taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 0,6 %. Les intérêts seront payables trimestriellement à terme échu – le capital in fine. Les frais de dossier s'élèvent à 1 800 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide de**
 - ◆ Contracter un prêt à court terme auprès du Crédit Agricole selon les conditions listées ci-dessus
 - ◆ S'engager à créer les ressources nécessaires au remboursement dudit emprunt.
 - ◆ S'engager à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- **Autorise** la Présidente à négocier ledit prêt aux conditions ci-dessus fixées et à signer le contrat de prêt à intervenir
- **Affirme** en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ